



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 634-2019

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2019, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 634-2019

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364 POUR PERMETTRE LES USAGES PUBLICS, CLASSE A ET LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES DANS LA ZONE H-32

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 30 août 2019, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 5 septembre 2019

- Original signé -

Nicole Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim